

Médecins Sans Frontières

FLASH ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1981

La 9^e Assemblée Générale de MÉDECINS SANS FRONTIÈRES s'est tenue les 16 et 17 mai 1981 à Paris, en présence de plus de 300 membres et amis de notre association.

Le rapport moral présenté par le Président sortant, le Docteur Francis CHARHON, fait le bilan des missions réalisées dans le monde, aussi bien dans des situations de catastrophes et de guerre qu'auprès de populations déplacées.

Près de 500 médecins, chirurgiens, infirmières, techniciens de laboratoire sont partis en mission. Ce chiffre, le plus important de toute l'histoire de MÉDECINS SANS FRONTIÈRES, reflète l'activité croissante de notre association (52 en 1977, 97 en 1978, 154 en 1979, 325 en 1980).

La mise en place des structures nécessaires et la présence de 2 médecins permanents a permis de répondre dans les plus brefs délais aux appels urgents (El Asnam, Liban, Cameroun...) mais aussi, d'assurer la réalisation et le suivi des missions dans les 18 pays du monde où nous travaillons.

Le rapport évoque aussi les difficultés de plus en plus grandes que rencontrent les équipes qui se rendent dans certaines missions (l'emprisonnement de deux de nos amis en Turquie depuis plusieurs semaines en est un exemple).

Le Président regrette cet état de fait dont les conséquences sont désastreuses pour des populations entières coupées du reste du monde, et pense que cela doit nous inciter à poursuivre notre effort avec encore plus de vigueur.

Enfin, le Comité de Direction Collégiale sortant se félicite des bonnes relations que MÉDECINS SANS FRONTIÈRES a établies avec des organisations françaises amies (A.I.C.F., A.S.F...).

L'adoption du rapport moral à l'unanimité moins 4 voix et 26 abstentions marquait pour les observateurs la résolution des crises de croissance successives qu'avait connues notre association au cours des années précédentes et la constatation d'un fonctionnement redevenu harmonieux.

Après l'adoption du rapport financier, la séance s'est poursuivie par le travail en commissions.

COMMISSION : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE DIRECTION COLLÉGIALE.

Il est apparu un certain nombre de difficultés dans l'appréhension de l'activité du Comité de Direction Collégiale et des médecins permanents. L'analyse des propositions faites pour améliorer cette situation semble montrer que les structures prévues par les textes de M.S.F. sont suffisantes pour le bon fonctionnement de l'association et qu'il n'est plus utile de légiférer à ce propos. Il importe maintenant que chacun des membres, à tous les niveaux, fasse preuve de plus de responsabilité individuelle et participe davantage à l'effort commun dans la confiance et l'harmonie. Le rôle des permanents sera adapté au travail du C.D.C.

A cependant été évoquée l'utilité d'un comité restreint désigné par le C.D.C. qui, dans les intervalles des réunions du C.D.C., serait habilité à prendre les décisions urgentes et en serait responsable devant la prochaine réunion de ce C.D.C.

Ces réunions du C.D.C. doivent bien évidemment être maintenues et suivies avec plus d'assiduité et de participation par les élus, grâce notamment à une meilleure préparation de l'ordre du jour.

Il importe aussi de maintenir les rencontres trimestrielles élargies en améliorant leur préparation et en y développant la réflexion.

Au niveau des régions : il faut les maintenir dans leurs limites actuelles afin d'éviter le risque de balkanisation, maintenir le secrétariat général aux régions en lui donnant les moyens effectifs de fonctionner.

Le recrutement pour les missions doit rester vigilant, afin de maintenir l'esprit de M.S.F.

Les composantes de M.S.F. dans leur ensemble (régions, C.D.C., missions) se doivent de maintenir leur cohésion dans les limites définies par les textes existants et les réunions précédentes. A cet effet, il est de plus en plus souhaité un bulletin intérieur d'information qui est d'ailleurs prévu par les textes de l'an dernier.

La conclusion tirée par la commission est que nous avons désormais les moyens structuraux d'agir, il faut simplement que nous ayons la volonté de nous en servir.

COMMISSION ETHIQUE :

1. Sous-commission anonymat et bénévolat :

La commission constate :

a) Que l'anonymat est souvent transgressé mais elle se rend compte que les impératifs des médias ne permettent pas de le respecter à la lettre. Elle met cependant en garde l'assemblée contre cette tendance qui pourrait favoriser le vedettariat et recommander la mesure.

b) En ce qui concerne le bénévolat, la commission :

— repousse définitivement la notion de salaire;

— n'ayant pu se mettre d'accord sur le montant des indemnités aux médecins et infirmières pour les missions de longue durée, elle laisse à l'assemblée le soin d'en décider.

Deux votes confirment les usages actuels selon lesquels aucune indemnité n'est versée pour les missions inférieures à trois mois, des indemnités intermédiaires sont versées de trois à six mois, enfin, des indemnités mensuelles complètes sont versées aux participants à des missions de plus de six mois; l'indemnité des médecins reste légèrement supérieure à celle des infirmières.

2. Sous-commission technique et logistique :

a) A l'occasion d'expériences récentes sur le terrain, la commission estime unanimement nécessaire l'amélioration d'un certain nombre de services techniques :

— La disponibilité des médicaments: des améliorations importantes ont été effectuées en ce qui concerne la disponibilité des médicaments et du matériel accessibles immédiatement aux équipes en partance grâce à l'entrepôt. Il apparaît toutefois qu'il existe une grande hétérogénéité dans les demandes. La commission insiste sur la nécessité d'une autodiscipline visant à la prescription d'un nombre limité de produits couramment utilisés et les moins coûteux.

Cette autodiscipline devra être favorisée par la constitution de listes standardisées limitatives de médicaments et de matériel.

— La commission rappelle la nécessité, pour un meilleur fonctionnement des missions, de coordinateurs sur le terrain, non seulement médicaux mais également techniques et logistiques, chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

— De plus, la commission constate que, en raison de la diversification et de la multiplication des missions, un certain nombre de difficultés sont apparues retardant la mise en route ou le bon fonctionnement des opérations sur le terrain. Ces difficultés concernent plus particulièrement l'approvisionnement en matériel et en médicaments mais également l'intendance en général. C'est pourquoi la commission souhaite la création immédiate d'un poste de logisticien dont le principe a déjà été accepté lors de la précédente Assemblée Générale.

Il s'agira d'une fonction spécialisée nécessitant éventuellement de brèves interventions sur le terrain. Le poste du logisticien viendra soutenir et compléter l'action des deux coordinateurs exécutifs médicaux de Paris.

b) **Formation** : la commission constate que des stages de formation pour les M.S.F. en partance est théoriquement bénéfique.

En pratique, leur organisation régulière se heurte à des difficultés insurmontables. Là encore, l'auto-formation des M.S.F. devra être la règle, encouragée par la mise à leur disposition de rapports de missions plus étoffés et plus accessibles, d'une bibliographie appropriée à leurs problèmes et étoffée par la rédaction de brochures concernant l'expérience acquise par les M.S.F. sur le terrain, de la liste des possibilités de formation théorique et pratique complémentaire dans les différents instituts disponibles.

c) **Professionalisme** : la commission estime qu'il s'agit là d'un faux problème. Les motivations des M.S.F. sont strictement personnelles et ne regardent qu'eux.

C'est leur libre choix de décider s'il est bien pour eux de partir travailler avec M.S.F. une ou X fois. C'est également à eux de peser les conséquences sur leur vie professionnelle et personnelle. Le rôle de l'association est de permettre la réalisation des missions sans faire de discrimination vis-à-vis des partants autre que les besoins des missions en particulier en veillant dans la mesure du possible à envoyer des équipes dont une partie ait déjà une expérience minimum du terrain.

COMMISSION INTERNATIONALISATION :

a) Aspects pratiques de la mise sur pied de sections nationales :

La commission a constaté que pour chaque pays, il existait une spécificité différente.

Il y aura donc nécessairement des processus différents de création de sections nationales.

Au-delà de la spécificité, existent tout de même quelques constantes : tout d'abord il faut envoyer le plus rapidement possible des personnes en mission de façon à créer un noyau dynamique. Ensuite, les possibilités en argent, en personnel, en missions de même que l'infrastructure les régissant doivent se développer harmonieusement pour éviter certains déséquilibres.

Enfin, il ne faut pas aller trop vite et il faut bien maîtriser la croissance de la section.

b) Mise en place des structures internationales :

La commission a établi la nécessité d'une structure internationale de coordination.

Cette structure a fait l'objet d'une discussion en assemblée générale et d'un vote adoptant la décision suivante :

L'assemblée générale décide la création d'une commission formée des membres des différentes sections nationales créées ou en voie de création, ainsi que des membres extérieurs à M.S.F. pouvant apporter un concours efficace à la double fin :

- de réfléchir aux statuts et à la fonction du futur M.S.F. international, statuts qui seront ensuite présentés aux différentes sections nationales existantes pour être entérinés;
- de proposer à partir des membres désignés par les C.D.C. des sections nationales déjà existantes, la création d'un bureau provisoire de M.S.F. international.

L'après-midi du dimanche 17 mai fut consacré aux nombreux rapports de mission et aux films réalisés lors de nos interventions sur le terrain.

Après que, conformément à l'usage, le Comité de Direction Collégiale sortant ait démissionné collectivement, l'élection du nouveau C.D.C. a donné les résultats suivants :

Francis CHARHON : Président	Guillaume CHARPENTIER
Jean-Louis CANOVA : Vice-Président	Jean-Pierre DECRAE
Xavier EMMANUELLI : Vice-Président	Soline de DREUILLE PORON
Claude DIAZ : Secrétaire Général	Alain DUBOS
Evelyne JACQZ : Secrétaire Général	Norbert GAUTRIN
Anne-Marie TROUX : Secrétaire Général	Philippe SERGEANT
Raymond BOREL : Trésorier	Jean-Pierre TERVILLE
Gérard BOLLINI	

COMMISSION INTERNATIONALE :

a) Aspects pratiques de la mise au pied de sections nationales :

L'a commission a constaté que pour chaque pays, il s'agit d'une opération délicate.

Il y a donc nécessairement des processus différents de création de sections nationales.

Au-delà de la spécificité, existent tout de même quelques constantes : tout d'abord il faut envoyer le plus rapidement possible des personnes en mission de façon à créer un moyen d'échange. Ensuite, les possibilités en argent, en personnel, en missions de même que l'infrastructure des régions doivent se développer harmonieusement pour éviter certains déséquilibres.

Enfin, il ne faut pas aller trop vite et il faut bien maîtriser la croissance de la section.

Il faut en plus des structures internationales :

La commission a établi la nécessité d'une structure internationale de coordination.

Cette structure a fait l'objet d'une discussion en commission générale et d'un vote adoptant le statut suivant :

1. Les principes généraux de la création d'une commission internationale sont les suivants : sections nationales créées ou en voie de création, ainsi que les membres existants à M.S.E. peuvent apporter un concours efficace à la double fin :

— de réaliser aux niveaux de la fonction de l'Union M.S.E. internationale, ainsi que de contribuer aux réalisations nationales, existantes ou à créer.

— de promouvoir à partir des membres désignés par les C.D.C. des sections nationales déjà existantes, la création de nouvelles sections nationales de M.S.E. internationales.